

— DIFFUSEURS PERMANENTS · 2026



RÈGLES GÉNÉRALES D'AUTORISATION
ET DE TARIFICATION

ATTENTES TÉLÉPHONIQUES

DIFFUSIONS SUR LE RÉSEAU

TARIFS 2026 · POLYNÉSIE FRANÇAISE

— DIFFUSIONS CONCERNÉES

MUSIQUE D'ATTENTE

Diffusions musicales données sur le **réseau téléphonique** pour les lignes en attente : recherche d'un correspondant, mise en attente, fonction « répondeur »...



MISE EN ATTENTE

Musique diffusée pendant l'**attente** du correspondant.



RECHERCHE

Diffusion durant la **recherche** d'un correspondant interne.



RÉPONDEUR

Musique liée à la **fonction répondeur** et messageries.

— DÉFINITIONS — DEUX RÉGIMES

TARIF GÉNÉRAL & TARIF RÉDUIT

1

TARIF GÉNÉRAL

Tarif applicable à l'exploitant qui **n'a pas déclaré** ses diffusions musicales (par courrier ou via le formulaire sur sacem-polynesie.pf) et **n'a pas conclu**, dans les 15 jours suivant la présentation, le Contrat général de représentation.

2

TARIF RÉDUIT

Tarif applicable à l'établissement qui a **procédé à la déclaration préalable** des diffusions et a **conclu**, dans les 15 jours suivant la présentation, le Contrat général de représentation.

— TARIFICATION — DROIT D'EXÉCUTION PUBLIQUE

FORFAIT PAR TRANCHE DE 5 LIGNES

Forfait **annuel** déterminé par le nombre de **lignes sonorisées**. Le calcul s'applique **par tranche de 5 lignes** sur la base d'un forfait unitaire.

FORFAIT DE BASE · TARIF GÉNÉRAL

3 950 XPF

PAR AN & PAR TRANCHE DE 5 LIGNES

LICENCE DE REPRODUCTION

+25 %

MAJORATION SUR LE FORFAIT DE BASE

LIGNES À COMPTABILISER

Nombre de **lignes extérieures** (entrantes et sortantes) pouvant être branchées **simultanément** sur le système d'attente musicale — autrement dit, le nombre de correspondants extérieurs susceptibles de bénéficier en même temps de la musique. À défaut, retenir le **nombre d'employés**.

RÉDUCTIONS PAR TRANCHE

BARÈME DÉGRESSIF AU-DELÀ DE 50 LIGNES

Pour les installations comportant **plus de 50 lignes**, des réductions cumulatives s'appliquent à l'intérieur de chaque tranche.

RÉDUCTIONS APPLICABLES PAR TRANCHE DE LIGNES

TRANCHE DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES	RÉDUCTION
Jusqu'à 50 lignes	<i>pas de réduction</i>
De la 51 ^e à la 100 ^e ligne	-20 %
De la 101 ^e à la 250 ^e ligne	-25 %
À partir de la 251 ^e ligne	-50 %

Les réductions s'appliquent à l'intérieur de chaque tranche — les tranches sont *cumulatives*.

EXEMPLE CHIFFRÉ · TARIF RÉDUIT

CALCUL POUR 140 LIGNES TÉLÉPHONIQUES

140 lignes téléphoniques extérieures (entrantes & sortantes) pouvant être branchées simultanément sur le système d'attente musicale.

Tranche 1 · 50 lignes — aucune réduction	10 tranches × 3 950	39 500 XPF
Tranche 2 · 50 lignes (51 → 100) — -20 %	10 tranches × 3 950 – 20 %	31 600 XPF
Tranche 3 · 40 lignes (101 → 140) — -25 %	8 tranches × 3 950 – 25 %	23 700 XPF
Licence de reproduction — +25 % du forfait	3 950 × 25 %	985 XPF
TOTAL ANNUEL DES DROITS D'AUTEUR		95 785 XPF

MODALITÉS PARTICULIÈRES

MESSAGES « PRÉ-DÉCROCHÉS » SUR MOBILES

Tarification applicable aux diffusions données via le système de messages téléphoniques dits **pré-décrochés** sur les téléphones mobiles mis à disposition du personnel de certaines sociétés.

1

DÉCOMPTE DES LIGNES

Un mobile mis à disposition du personnel correspond à **une ligne d'attente téléphonique** dans le calcul du forfait.

2

SITE DE RATTACHEMENT

Site déterminant pour les **réductions** et la **licence de reproduction** : celui auquel se rattache le **personnel de terrain** (agence, direction...). Si ce site dispose en outre d'un **standard téléphonique**, cumuler les lignes du standard et des mobiles rattachés.

La musique accompagne nos vies depuis 1851, et la SACEM accompagne celles et ceux qui la créent. Société à but non lucratif, la SACEM Polynésie contribue à la vitalité et au rayonnement de la création musicale du fenua, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.



PLUS DE 96M
D'ŒUVRES FRANÇAISES
& INTERNATIONALES



PLUS DE 750
CRÉATEURS & ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS

Ensemble, faisons vivre
la musique du fenua



5 ARCHIPELS
DE POLYNÉSIE
COUVERTS

Société · Marquises · Tuamotu
Gambier · Australes



PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION
DES CRÉATEURS

auteurs, compositeurs, éditeurs



UN ACTEUR CULTUREL
LOCAL ENGAGÉ
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE